

**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

DECISION:

ENFANCE

DIRECTION DES SOLIDARITES

Affaire suivie par : Jean Paul FRAYSSINOUS

N°D25DSE43**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES LOT-ET-GARONNE -
ACHAT ÉQUIPEMENT ET AMÉNAGEMENT DE L'ALSH DE MONTAYRAL**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, un audit a été réalisé par le cabinet « Ad3conseil » pour définir des préconisations qui présentent un plan d'actions prioritaires qui permettra une économie d'énergie considérable ;

Considérant que dans le cadre de l'aménagement des bâtiments, l'ALSH de Montayral doit changer un congélateur et s'équiper d'un coupe légumes ;

Considérant qu'une participation de la Caisse d'Allocation Familiale de Lot-et-Garonne peut être sollicitée à raison de 60% de subvention du plan de financement des actions citées ci-dessus ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot,
décide,****1°) – De solliciter une subvention à la CAF de Lot-et-Garonne d'un montant de 97 683,15€ correspondant à 60% du total des actions envisagées suivant le budget prévisionnel de l'action :**

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT en €	Nature	Montant HT en €
Travaux	161 606,25	Subventions Travaux : ➤ MSA24/ 47 ➤ CAF	32 321,25 96 963,75
Équipement	1 199,00	Subvention Équipement : ➤ CAF	719,40
		Autofinancement : ➤ Travaux ➤ Équipement	32 321,25 479,60
TOTAL	162 805,25	TOTAL	162 805,25

AR Prefecture

047-200068930-20250318-D25DSE43-AR

Reçu le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025

2°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le Vice-président à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

En application de l'article L ; 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du conseil communautaire.



Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 18 mars 2025

Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 21 mars 2025

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 21 mars 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com